

DOSSIER DE
PRESSE

DÉPLACEMENT DANS LE LOIRET
SUR LE THEME DES
**MESURES GOUVERNEMENTALES
EN FAVEUR DE L'ACTIVITE
ET DE L'EMPLOI**

Saint-Denis-de-l'Hôtel, le 22 janvier 2016



Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, effectue, ce vendredi 22 janvier 2016, un déplacement dans le Loiret sur le thème des mesures gouvernementales en faveur de l'activité et de l'emploi et des dispositifs de soutien aux entreprises.

Il visitera la Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel, spécialisée dans l'élaboration et le conditionnement de liquides alimentaires, entreprise qui a bénéficié du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) et modernisé ses installations.

Programme

9 h 00 **Arrivée à la laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel**

(10, route de l'Aérodrome, 45550 Saint-Denis-de-l'Hôtel)

9 h 05 **Visite de l'entreprise**

(pour des raisons de sécurité, l'accès est limité pour la presse)

9 h 45 **Table ronde sur le thème du CICE, en présence des acteurs économiques et des élus locaux**

(uniquement ouvert aux rédacteurs - Tour images au début de la table-ronde)

10 h 45 **Point presse**

Les entreprises de la table-ronde

- Emmanuel VASSENEIX de la **société LSDH** : entreprise spécialisée dans le conditionnement de liquides alimentaires, environ 1000 salariés dont 350 à Saint-Denis-de-l'Hôtel

- Olivier de BUSSAC de la **société PANIBOIS** : spécialisée dans l'emballage de bois, 43 salariés

- Bruno RACAULT de la **société MSL Circuits** : spécialisée dans l'électronique, 450 salariés

- Aline MEURIAU de la **société ELICAUM-LI** : spécialisée dans l'électricité et le bâtiment, 20 salariés

- Sébastien BLANCHE de la **société MAQUET** : spécialisée dans l'éclairage pour blocs opératoires, 340 salariés

- Myriam COHEN-WELGRYN de la **société MARS PET FOOD France** : spécialisée dans l'alimentation pour animaux domestiques, 857 salariés

Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel

Le groupe Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel (LSDH, 1000 personnes, 610 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012) regroupe, outre la Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel dans le Loiret (350 salariés), de nombreuses entités : la Laiterie de Varennes-sur-Fouzou dans l'Indre (120 salariés) ; une société de conditionnement de jus de fruit en Alsace (200 salariés, société « Jus de Fruit d'Alsace » acquise en avril 2008) ; une société spécialisée dans la production de boissons gazeuses (*soft drink*), basée à Cholet, dans le Maine-et-Loire (120 salariés, société « l'Abeille » acquise en septembre 2009) ; JFA dans le Bas-Rhin ; ZVM en Espagne ; et depuis novembre 2013, l'entreprise Les Crudettes, société spécialisée dans le snacking et la 4^{ème} gamme dont l'emballage de salade (480 salariés sur deux sites dont une à proximité du siège de LSDH dans le Loiret). Avec cette dernière acquisition, LSDH a entamé une diversification hors de l'embouteillage.

Sur le marché national, l'entreprise est le premier producteur de jus réfrigérés, le premier conditionneur de jus de raisin, le deuxième conditionneur de jus (tous confondus). L'activité se répartit entre la production de jus (70 % du volume), de lait (20 %) et de produits élaborés. Trois millions d'emballages sortent des usines du groupe chaque jour.

Emmanuel VASSENEIX (PDG de LSDH)

Emmanuel VASSENEIX, 50 ans, dirige l'entreprise depuis 2002 après y être entré en 1992, à 27 ans. Auparavant, il avait travaillé chez Triballat et Danone après des études à l'Institut d'études supérieures d'industrie et d'économie laitière.

Emmanuel VASSENEIX est également acteur du projet « Open agri food », rendez-vous international de l'agriculture, de l'alimentation et de la distribution responsables qui se déroule chaque année à Orléans.

Panibois

Panibois est spécialisée dans la conception et la fabrication de moules de cuisson et de présentation en bois destinés aux industries alimentaires (boulangerie, pâtisserie, charcuterie, traiteurs, fromagers, restaurants, confiseries ou chocolaterie). **La société emploie 43 personnes et exporte la moitié de sa production dans 42 pays.** Créée en 1993, elle a été reprise en 2012 par Olivier de BUSSAC. En 2013, à la clôture du dernier exercice connu, Panibois atteignait un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros.

L'entreprise, qui a su développer un marché de niche avec au départ un nombre relativement limité de concurrents se trouve cependant confrontée progressivement à une concurrence étrangère majeure. Le credo de l'entreprise est que le bois donne son image au contenu, dès que celui-ci est "fait maison", naturel, traditionnel, bio ou artisanal. Le matériau utilisé pour les barquettes et les moules est naturel, non traité et vient de forêts gérées durablement. Ils sont biodégradables. Leur production est française, avec des standards de qualité élevés.

Panibois est par ailleurs **une entreprise résolument innovante.**

L'innovation marketing est à l'origine même de la création et du succès de l'entreprise. Mais celle-ci développe aussi une démarche technologique assez ambitieuse (participation par exemple au projet de recherche Coolwood financé par l'Agence Nationale de la Recherche). Les recherches en cours portent notamment sur les conditions de conservation du bois, non séché, humide afin d'éviter les moisissures.

MSL Circuits (groupe ALL CIRCUITS)

Spécialisée dans la sous-traitance électronique (3^{ème} français et 33^{ème} mondial), l'alliance ALL CIRCUITS compte aujourd'hui 1600 collaborateurs répartis sur 3 sites de production complémentaires en France (Meung sur Loire (450 salariés), Bayonne (250) et Tunisie (900)).

ALL CIRCUITS fabrique à Meung-sur-Loire de grandes séries de cartes électroniques à destination notamment de l'automobile. Le site possède aujourd'hui une surface de production de plus de 16 000 m² et emploie 450 salariés dont près de 200 cadres et techniciens. C'est un centre d'excellence dans le domaine de l'industrie électronique en Europe (elle assure le développement, la production, les achats, et la logistique). En juin 2015, à Meung-sur-Loire, MSL Circuits a inauguré sa nouvelle plateforme logistique.

L'alliance All Circuits a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 295 millions d'euros (dont 155 millions d'euros à Meung-sur-Loire et 86 millions d'euros à Bayonne), enregistrant ainsi une croissance de plus de 22% par rapport à 2012. Cette alliance à dimension européenne réalise 48 % de son chiffre d'affaires à l'export, essentiellement en Europe (33%), en Chine (9%) et aux Etats-Unis (8%).

A l'été 2015, All Circuits, jusqu'alors propriété du fonds américain AIAC, a été rachetée par IEE (International Electronics Engineering), un industriel luxembourgeois spécialiste des capteurs, lui-même détenu par des investisseurs chinois.

Elicaum

Créée en 1998, Elicaum est **une PME de 21 salariés** (2,7 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2014) **spécialisée dans l'installation électrique des bâtiments**, pour des clients institutionnels, industriels ou particuliers.

Mars Petcare & Food

Le groupe MARS (33 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2012 et plus de 72 000 collaborateurs dans le monde) est une entreprise familiale américaine, un des leaders mondiaux de l'agroalimentaire : confiserie de chocolat et de sucre, confiserie glacée, chewing-gums, riz, produits alimentaires, aliments préparés pour animaux de compagnie, systèmes de paiement électronique, boissons et distributeurs de boissons.

En France, MARS compte aujourd'hui 8 usines et 4100 salariés produisant des aliments pour animaux, du riz, du blé, des confiseries ou des boissons.

Depuis 1973, l'entreprise MARS Petcare & Food France est présente dans le Loiret (Saint-Denis-de-l'Hôtel). L'établissement est notamment spécialisé dans la production d'aliments préparés pour animaux de compagnie - chats et chiens - (produits humides conditionnés en boîtes et pochons). En 2012, l'usine a produit près de 100 000 tonnes d'aliments pour animaux de compagnie, dont 38 % pour l'export, et emploie 450 salariés dont 230 collaborateurs pour la production et 220 en fonctions « support ». L'entrepôt national de Mars en France se situe à Boigny-sur-Bionne (45).

Maquet SAS

Historiquement issue d'une filiale d'Air Liquide spécialisée dans l'équipement des blocs opératoires, l'entreprise est depuis 2000 la propriété du groupe suédois GETINGE par l'intermédiaire de la filiale allemande MAQUET spécialisée dans les équipements des blocs opératoires dont le siège social est à RASTATT. L'entreprise MAQUET est ainsi **la filiale française du groupe MAQUET international et l'un des pôles d'excellence du groupe pour les éclairages opératoires.**

L'activité de l'entreprise est l'assemblage de composants permettant la fabrication d'équipements pour les salles d'opérations. Le groupe MAQUET (11 usines dans le monde - implantation dans 6 pays) est le leader mondial dans son activité et comporte 3 divisions principales dont la division « Surgical Workplaces » à laquelle appartient sa filiale d'Ardon.

Le site d'Ardon (120 millions d'euros de chiffre d'affaires), où sont produits environ 10 000 coupoles d'éclairage par an, emploie 340 personnes et engage de nombreuses actions de formation. Les produits de la MAQUET SAS sont intégrés dans l'offre globale des produits proposés par le groupe. Ce package permet de proposer un équipement complet des salles d'opérations. Ce qui constitue un avantage concurrentiel important par rapport aux autres équipementiers médicaux. Ses principaux clients sont les hôpitaux et cliniques du monde entier (93% de son chiffre d'affaires à l'export, en Europe, en Amérique, au Moyen-Orient et en Asie) et ses concurrents, une dizaine au total, sont majoritairement allemands. La société souhaite renforcer sa présence dans les pays émergents.

Le plan d'urgence contre le chômage

Face à la priorité que constitue la lutte contre le chômage, le Président de la République a annoncé le 18 janvier un ensemble de mesures visant à renforcer la politique engagée depuis plusieurs années par le Gouvernement. Il sera mis en œuvre dès cette année 2016 pour faciliter les embauches, relancer l'activité et l'emploi, développer de nouvelles chances pour les salariés et lever les freins à l'entrepreneuriat.

Faciliter les embauches

L'insécurité juridique lors des ruptures de contrat sera réduite via un plafonnement des indemnités décidées par les prudhommes tout en conservant les indemnités légales ou conventionnelles de licenciement. Les atteintes graves au droit du travail ne sont pas soumises à plafonnement.

Relancer l'activité et l'emploi

Le dispositif « Embauche PME » vient renforcer les effets du CICE et du Pacte de responsabilité et de solidarité. Une aide forfaitaire est disponible dès aujourd'hui pour les petites et moyennes entreprises qui embauchent : 2000 euros par an pendant deux ans (pour un temps plein) leur sera versée pour tout salarié embauché sur un CDI ou CDD de plus de six mois et rémunéré entre 1 et 1,3 SMIC.

Développer de nouvelles chances pour les salariés

Le nombre de formations ouvertes aux demandeurs d'emploi sera doublé et porté à 1 million car avoir la possibilité d'acquérir des compétences nouvelles est le meilleur levier pour reprendre une activité professionnelle durable. Cela permettra de former 20% des demandeurs d'emploi, comme en Allemagne.

L'offre de formation de l'apprentissage sera élargie en étendant ce dispositif aux titres professionnels délivrés par l'État et en renforçant l'alternance au sein de l'Education Nationale. **L'apprentissage sera également valorisé.**

Lever les freins à l'entrepreneuriat

Le développement de l'entrepreneuriat sera encouragé sous toutes ses formes en France. Les créations d'entreprises seront facilitées, afin de multiplier les possibilités d'entrer sur le marché du travail.

Focus sur le bilan 2015 du CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est une mesure d'allègement en faveur des entreprises afin de leur redonner des marges de manœuvre pour investir, innover et recruter. Il prend la forme d'un crédit d'impôt sur le revenu (IR) ou sur les bénéfices (IS) assis sur la masse salariale, plafonnée à 2,5 SMIC.

Le dispositif est désormais pleinement effectif, son taux est passé de 4% pour les salaires versés en 2013 à 6% à compter de 2014. Le CICE est maintenant largement connu et compris par les entreprises.

Depuis le lancement du CICE, chaque année, plus d'un million d'entreprises ont bénéficié de cette mesure. Ainsi, 27,4 milliards d'euros de droits ont été ouverts depuis sa mise en place, dont 17,5 milliards d'euros sur la seule année 2015. A fin 2015, 85% de ces droits ont été utilisés par les entreprises, que ce soit sous forme de moindre impôt payé, de remboursements par l'administration fiscale ou de préfinancement bancaire.

Plus de 27 milliards d'euros de droits ouverts depuis la mise en place du CICE, dont 17,5 milliards d'euros sur la seule année 2015

Les droits ouverts (créances) au titre d'une année (N) sont constatés l'année suivante (N+1) au moment de la liquidation de l'impôt, ou éventuellement l'année d'après (N+2) s'agissant des entreprises clôturant leurs comptes tardivement.

Depuis le lancement du dispositif, 27,4 milliards d'euros de créances de CICE ont été ouvertes au titre des salaires versés en 2013 et 2014.

Ainsi, au titre des salaires versés en 2013, 1 million d'entreprises se sont vues ouvrir 11,3 milliards d'euros de droits à crédit d'impôt sur leur IS ou leur IR. L'essentiel de ces droits ont été constatés en 2014 (9,9 milliards d'euros) et le reliquat en 2015 pour les déclarations tardives (1,4 milliards d'euros).

Au titre des salaires versés en 2014, 1,1 millions d'entreprises se sont vues ouvrir 16,1 milliards d'euros de droits à crédit d'impôt en 2015. Un reliquat reste encore à déclarer en 2016 (entreprises clôturant leurs comptes tardivement).

Au total, sur la seule année 2015, ce sont donc 17,5 milliards d'euros de créances qui ont été ouvertes, après 9,9 milliards d'euros en 2014.

Droits ouverts au CICE par année et par millésime (en milliards d'euros)

	2014	2015	Cumulé
Millésime 2013	9,9	1,4	11,3
Millésime 2014	-	16,1	16,1
Total	9,9	17,5	27,4

A fin 2015, 18,6 milliards d'euros de CICE ont été effectivement consommés par les entreprises, dont 12,2 milliards d'euros versés sur la seule année 2015

Les petites et moyennes entreprises (PME), les jeunes entreprises innovantes (JEI) et les entreprises en difficulté peuvent bénéficier du remboursement intégral de la créance dès l'année de liquidation de l'impôt.

Pour les autres, la mécanique classique des crédits d'impôt fait que l'intégralité des droits ne sont pas nécessairement consommés dès la première année. En effet, une entreprise ne peut imputer son CICE que jusqu'à hauteur de l'impôt dû. Le reliquat de crédit d'impôt est reporté sur les années suivantes et ce n'est qu'au bout de 3 années (en N+4) qu'elle peut en demander le remboursement intégral.

A fin 2015, 18,6 milliards d'euros de CICE ont été effectivement consommés par les entreprises depuis le début du dispositif (imputé ou restitué). Après 6,4 milliards d'euros en 2014, ce sont 12,2 milliards d'euros qui ont été versés par l'Etat aux entreprises en 2015.

Droits consommés par année et par millésime (en milliards d'euros)

	2014	2015	Cumulé
Millésime 2013	6,4	1,6	8,0
Millésime 2014	-	10,7	10,7
Total	6,4	12,2	18,6

Sur le préfinancement

Les entreprises inscrivent dans leurs comptes leurs droits à CICE dès l'année de versement des salaires. Si celles-ci souhaitent bénéficier de la trésorerie afférente sans attendre le versement effectif par l'Etat, un dispositif de préfinancement a été mis en place au travers de la BPI et des organismes financiers classiques.

A fin 2015, le dispositif de préfinancement du CICE semble avoir été bien approprié par les entreprises puisque la moitié de la créance non perçue a été préfinancée. En effet, 4,9 milliards d'euros sur les 8,8 restants dus au fin 2015 ont donné lieu à un préfinancement.

Dit autrement, sur l'ensemble des droits ouverts au titre du CICE depuis le lancement du dispositif, 85% ont déjà été effectivement perçus par les entreprises, soit par le mécanisme d'imputation / restitution de l'impôt, soit par un préfinancement auprès de BPI ou d'un organisme financier.

Le CICE a bénéficié largement aux petites et moyennes entreprises, puisqu'elles concentrent l'essentiel de l'emploi.

Répartition des créances ouvertes au titre des salaires versés en 2013 et 2014
(en milliards d'euros)

	Créances	Répartition en %	Consommation	Restant dû	Dont préfinancé	Répartition de la masse salariale
TPE / PME	13,2	48%	11,9	1,4	0,4	41%
ETI	6,0	22%	3,1	2,9	1,4	23%
GE	8,2	30%	3,6	4,6	3,1	36%
Total	27,4	100%	18,6	8,8	4,9	100%

NB : La catégorie TPE/PME intègre également ici les petites entreprises, filiales de grands groupes, qui déclarent seules leur impôt mais ne peuvent pas bénéficier d'un remboursement anticipé du CICE.

« Depuis 2012, le gouvernement se mobilise sans relâche pour la compétitivité et l'emploi. Le Pacte pour l'emploi annoncé par le Président en est une nouvelle preuve.

En deux ans, ce sont 23,5 milliards d'euros qui ont déjà été touchés par les entreprises, en particulier les plus petites.

Cette année encore, le CICE devrait représenter 18,5 milliards d'euros supplémentaires pour les entreprises. Ce n'est pas une bouffée d'air éphémère, c'est une baisse du coût du travail qui est là pour durer. Aux chefs d'entreprise de se saisir pleinement du dispositif pour embaucher et investir ! »

Michel Sapin,
ministre des Finances et des Comptes publics, le 22 janvier 2016

CONTACT PRESSE

Tél. : 01 53 18 41 13
sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr
@Min_Finances

economie.gouv.fr

